

Le violon et le panier à salade

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 27

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cercle entre les deux candélabres, au-dessus du grand escalier qui descend de l'esplanade supérieure. Au lieu de répéter ses morceaux de concours pour la fête fédérale de chant dans une salle à l'atmosphère étouffante, l'Union chorale a eu l'heureuse idée d'aller s'exercer là, devant le palais de justice, sous la voûte étoilée.

Quelle bonne aubaine pour les promeneurs.

Je m'approche à pas lents et en faisant le moins de bruit possible sur le gravier. Puis je vais me placer immédiatement derrière le dernier rang des chanteurs, afin de voir qui les dirigeait.

Le morceau finissait à ce moment.

Je reconnus M. Troyon qui, la baguette en mains, me lança un regard foudroyant :

— Oui, cachez-vous seulement, là-bas !... C'est bien le moment d'arriver, n'est-ce pas !

Ce brave et dévoué directeur, qui met tout son zèle et tout son remarquable talent à préparer ses chanteurs, à la veille du concours, et qui entend que tout le monde soit là et à l'heure précise, m'avait tout simplement pris pour un membre de l'Union chorale en retard.

A cette apostrophe inattendue, je reculai de trois pas !

Puis, le directeur se ravisant :

— Pardon, monsieur, je me suis trompé... vous n'aurez pas d'amende.

Un franc éclat de rire partit du groupe, et j'entendis une voix s'écrier : « Ce sera pour le Conteur de samedi. »

En effet, j'ai fait mon profit de ce charmant incident. Par ces 30 degrés de chaleur, les collaborateurs n'abondent guère, et tout sujet de copie est bon à prendre.

Et puis quel plaisir n'ai-je pas eu d'entendre cette Société de l'Union chorale, qui s'est maintenue toujours si nombreuse et vaillante depuis tant d'années déjà, et qui a fait de si brillants progrès.

L'étude consciencieuse à laquelle elle se livre actuellement, sous une direction excellente, fait bien augurer pour elle du concours de Bâle.

Puisse-t-elle nous en revenir justement récompensée de ses efforts.

L'exécution de son morceau de choix, *Aimons toujours*, est des plus soignées et d'un effet qui charme vivement l'auditeur. La force et la douceur y sont habilement ménagées, les nuances bien comprises et parfois d'un moelleux et d'une douceur infinie.

Et, chose importante, la diction est correcte ; aucune phrase n'échappe. Ce serait du reste bien regrettable qu'il en fût autrement, car l'oreille jouit avec délices et des beaux vers de V. Hugo, et

de la ravissante musique de Heyberger.

Voici le texte de ce morceau :

Aimons toujours, aimons encore,
Quand l'amour s'en va l'espoir fuit ;
L'amour, c'est le cri de l'aurore,
L'amour, c'est l'hymne de la nuit.

Ce que le flot dit aux rivages,
Ce que le vent dit aux vieux monts,
Ce que l'astre dit aux nuages,
C'est le mot ineffable : aimons !

L'amour fait songer, vivre et croire ;
Il a pour réchauffer le cœur
Un rayon de plus que la gloire,
Et ce rayon, c'est le bonheur !

Aimons-nous toujours davantage,
Unissons-nous mieux chaque jour ;
Les arbres croissent en feuillage,
Que notre âme croisse en amour !

On tsanero dè caïon.

Se lè caïons font pliési du lo dzo iò on lè met su lo trabetsset, quand on pào sè reletsli lè pottès avoué tot cein qu'on ein pào rupà, du lè z'attriaux tant qu'ài pio-ton, ne sont pas adé tant coumoûdo dâo teimps que sont ein viâ. et pâovont mémameint vo fèrè dâi couïenardès que cein fâ rirè lo mondo.

Y'a on part dè teimps, ion dè stâo z'anglais dè pè Payerne, roudâvè déveron lè fémès d'on veladzo proutso dè tsi no, et rebouillivè tot cein que son mor rein-contravè, que lè dzeins sè desont : « Mâ se bâyi à quoui est cé caïon ? kâ nion ne lo vegnâi rappertsi. » Dévai lo né, quand on ve que l'allâvè décutsi, cau-quon va derè ao syndiquo :

— Ditès-vâi, syndiquo, lâi a dinsè, dinsè, on caïon qu'on ne sâ pas à quoui l'est, que roudè perquie, qu'ein faut-te fèrè ?

— Lo faut menâ ai z'éboitons dâo cabaret dè coumon, repond lo syndiquo, tant qu'ei qu'on lo vignè recilliamâ.

L'est cein qu'on fe, et coumeint la municipalità s'asseimblivè justameint, sè desiront eintrè leu que faillâi einvoyi cauquon per tsi lè dzeins po demandâ à quoui l'irè, et ein attendant, desiront ao carbatier dè lo reduirè et dè lâi portâ à medzi tant qu'ei que l'aussè retrovâ son maitrè, et lo syndiquo fe decidâ que quand cé à quoui étâi lo caïon lo vindrâi queri, lâi faillâi, coumeint dè justo, fèrè pâyî la peinchon dè se n'anglais, à tant per dzo, ao carbatier, et bailli on franc à cé qu'avâi corrattâ lo veladzo po demandâ à quoui étâi lo caïon ; et que coumeint la municipalità avâi du paidrè son teimps po tot cein decidâ, faillâi que lo gaillâ pâyâi dou litres ai municipaux.

Quand tot cein fut decidâ et approvâ, tsacon s'ein allâ drumi...

Lo leindéman matin, quand lo syndiquo portâ à medzi à sè caïon, trovâ que l'ein manquâvè ion...

La grosse cloche de la Cathédrale. — A l'occasion de la discussion qui a eu lieu au Conseil communal, au sujet des réparations à effectuer au clocher du temple de St-François, M. de Haller a émis le vœu qu'on mette en harmonie la sonnerie des cloches de ce temple avec celles de la Cathédrale. Il y a là, paraît-il, quelque chose qui cloche.

Bref, ceci nous a rappelé une intéressante communication faite à la Société d'histoire de la Suisse romande, par M. E. Chavannes, il y a une douzaine d'années, sur la grosse cloche de la Cathédrale, celle que l'on sonne encore aujourd'hui.

En 1425, le Conseil de la ville de Lausanne avait fait faire une cloche par un nommé Thiébaud, pour le prix de 240 écus d'or. En 1583, on décida de faire refondre cette cloche. On s'adressa pour cela à F. Sirmond, des Grisons, fondeur d'artillerie. Ce Sirmond avait déjà été employé par la ville pour la fabrication de 18 grosses pièces d'artillerie et 133 arquebuses à croc.

La refonte de cette cloche revint à environ 11.000 francs de notre monnaie. Comme marque de contentement, le Conseil accorda en outre au fondeur 20 écus d'or, dont 10 pour lui, pour s'acheter un vêtement et des chausses aux couleurs de la ville, 6 pour sa femme et 4 pour ses ouvriers.

On avait naturellement gravé sur cette cloche les armoiries de la ville avec cette inscription : *Lausanna civitas equestris. 1583.*

Immédiatement informés de ce fait, LL. EE. envoient une ordonnance fulminante, disant que la grosse cloche avait appartenu au Chapitre de Lausanne et non à la ville, et que par conséquent on ait à effacer au plus tôt les dites armoiries et inscriptions.

Le Conseil rechercha alors, dans ses archives, les quittances de Thiébaud, prouvant que la cloche refondue avait été faite à ses frais. Ces preuves furent renvoyées à Berne. Sur quoi LL. EE. répondirent que ces explications leur semblaient évidentes et recevables, et décidèrent que les armoiries et l'inscription subsisteraient en entier, telle qu'on peut encore les lire aujourd'hui, confirmant ainsi les droits de propriété de la ville.

On voit donc par ce qui précède que si la Cathédrale appartient à l'Etat de Vaud, les cloches de cette église sont la propriété de la ville de Lausanne.

Le violon et le panier à salade.

Il existe à Paris quatre-vingts postes de police où sont enfermés tout d'abord les mal-fauteurs et les mendiants arrêtés sur la voie publique. C'est ce qu'on appelle vulgairement le *violon*. Le commissaire de police statue, tout d'abord, sur le sort des individus arrêtés ;

il peut les renvoyer indemnes, après une admonestation, si le fait n'est pas grave.

Si l'arrestation est maintenue, le procès-verbal est adressé au parquet, et le prisonnier est « enlevé » par le « panier à salade » qui le conduit au Dépôt.

Autrefois, les individus arrêtés étaient conduits en prison, à travers Paris, par des agents qui perdaient ainsi beaucoup de temps, et perdaient aussi quelquefois leur prisonnier. En 1856, on installa le Dépôt au Palais de Justice, et l'on organisa le service des voitures cellulaires. Il y en a sept qui parcourent tous les postes de police, trois fois par jour, à midi, à six heures et à minuit, et ramassent le butin pour le conduire au Dépôt.

La moyenne de la récolte est de deux cents par jour. Ces prévenus restent généralement quatre ou cinq jours au Dépôt, dont la population est ainsi de neuf cents personnes environ, sans compter les gardiens, au nombre de soixante.

L'expression *conduire au violon*, *mettre au violon* a exercé la sagacité des commentateurs et des étymologistes. Pourquoi a-t-on donné le nom d'un instrument de musique à ces infects cachots ?... Les uns ont cru que les grilles des soupiraux, qui y versent un jour bien douteux, avaient suffi pour rappeler l'idée des cordes d'un violon ; c'est une explication assez pauvre.

D'autres ont considéré que le vacarme fait là-dedans par un tas d'ivrognes et de tapageurs donnait l'idée d'une musique infernale à laquelle vient se joindre forcément celle du violon, l'instrument de musique par excellence. C'est tout aussi mauvais.

Un plaisant a imaginé que, peut-être, pour distraire ces pauvres diables, un joueur de violon était autrefois attaché à chaque poste avec mission de réjouir leurs ennuis par des airs variés. Il est inutile d'insister sur cette hypothèse.

Selon d'autres, pour être mis au violon, il faut y être conduit ; conduit au violon, signifie être conduit avec un violon, par antiphrase et moquerie, parce que dans les villages on mène la noce avec un violon.

D'autres, enfin, rappellent que *payer les violons*, s'est dit souvent pour signifier qu'on procurait à une société quelconque l'avantage de pouvoir se livrer au plaisir de la danse. Au lieu de *payer les violons*, on a pu varier l'expression et dire *mettre aux violons* ou *mettre au violon*. Il est vrai que ceux qu'on met au violon n'y dansent guère, si l'on prend la danse comme un exercice agréable auquel on ne se livre que pour son plaisir.

Génin a émis dans ses *Récréations philosophiques* une conjecture bien plus satisfaisante, mais encore n'a-t-il fait qu'approcher de la véritable étymologie, sans réussir à mettre le doigt dessus. Il est constant, dit-il, qu'au moyen-âge, on disait au lieu de mettre au violon, mettre au psaltérion. On désignait à la fois sous le nom de *psalterium* l'instrument de musique appelé psaltérion, qui avait la forme d'un trapèze, et le psautier ou recueil des *sept psaumes* de la pénitence avec les litanies de la vierge. « Mettre au psaltérion, » c'était donc mettre aux sept psaumes, mettre en pénitence, c'est-à-dire en un lieu où l'on a tout le temps de méditer sur ses sottises, de s'en repentir et de réciter les dits psaumes sans être interrompu.

Ce n'est pas la prison des grands criminels,

la prison longue et durable ; c'est celle où l'on ne reste que le temps de réciter les sept psaumes.

Génin explique, en outre, que le double sens du mot psaltérion, psautier et instrument de musique, n'a pas échappé à l'esprit gouguenard de nos pères, qui aimaient à jouer sur les mots. Puis, le psaltérion ayant passé de mode, on a donné au lieu de détention provisoire auquel il avait donné son nom, celui de l'instrument qui remplaçait le psaltérion dans la faveur publique, le *violon*.

Tous ces rapprochements sont ingénieux, il est vrai, mais il n'en est aucun qui nous donne une définition claire et convaincante de l'origine du mot *violon*, comme prison provisoire.

Quant au *panier à salade*, le fourgon destiné au transport des prisonniers et qui va, comme nous l'avons dit plus haut, trois fois par jour chercher aux différents postes de police le contingent déclaré bon pour le *Dépôt* de la préfecture, son nom est dû aux cahots que procure ce véhicule mal suspendu. Les prisonniers auxquels le gouvernement ne peut pas fournir des huit-ressorts, y sont secoués, dit-on, comme la salade dans un panier.

Bâillez sans gêne. — D'après les idées courantes, nous dit la *Science pratique*, bâiller est un signe de fatigue ou d'ennui qui n'est pas admis dans la bonne société ; mais physiologiquement le bâillement est une inspiration profonde suivie d'une courte expiration. Enfin, d'après le Dr Nogueli, c'est un remède naturel dont l'application dépend plus ou moins de notre volonté.

« Lorsqu'on bâille, non-seulement les muscles qui font mouvoir la mâchoire inférieure sont mis en action, mais les muscles de la poitrine entrent aussi en jeu et même quelquefois on lève et on étend les bras. Pendant cette profonde inspiration la poitrine reste gonflée pendant un moment, les yeux sont presque entièrement fermés, les narines ouvertes. Le bâillement met donc en jeu un assez grand nombre de muscles et d'organes, et bien qu'il ne présente pas une très gracieuse apparence, il est certainement très agréable pour celui qui bâille ; cet étirement des muscles donne une sensation de confort très nette.

» Partant de là, le Dr Nogueli conseille de ne point trop s'inquiéter des convenances, mais d'exercer matin et soir, et aussi souvent qu'on le peut, les poumons et les muscles des organes respiratoires, en bâillant et en s'étirant ; on prévient ainsi, dit-il, bien des maladies. Dans le cas de catarrhe de la muqueuse nasale, l'inflammation du palais, de maux de gorge et de maux d'oreilles, il ordonne de bâiller aussi souvent que possible dans la journée, six ou huit fois de suite, puis immédiatement après d'avaler. Le résultat est surprenant. »

Voilà donc un exercice d'hygiène tout nouveau ; au lieu de faire une course le

matin, de manier les haltères ou la barre de fer, de couper du bois pour mettre le corps et le sang en mouvement, on bâillera.

— Tu sais, dira la maman à son enfant dont la santé est délicate, tu n'oublieras pas de bâiller à l'école, souvent, souvent, mon ami !... C'est bon pour la poitrine.

Et le médecin, en face d'une maladie revêche et ayant épuisé tous les moyens pharmaceutiques, finira par dire à son client : « Bâillez, monsieur, bâillez le matin, bâillez le soir, bâillez toute la journée, c'est simple, peu coûteux et c'est la seule chose à faire pour votre cas.

Il s'est passé dernièrement dans une de nos églises un fait inouï et dont on ne peut s'empêcher de rire de bon cœur, malgré le caractère religieux de la circonstance.

Un brave industriel avait un gros bébé, dont le baptême, maintes fois renvoyé pour diverses circonstances, n'eut lieu qu'au bout de deux ans, moins quelques jours. Après avoir dit d'abord *papa* et *mama*, le babil du bébé s'était développé au point qu'il s'en donnait à cœur joie lorsqu'on le transporta à l'église pour le baptême. Aussi lorsque le pasteur l'aspergea pendant la cérémonie on l'entendit s'écrier les yeux pleins de larmes : « Parapluie ! parapluie !... »

Vous voyez d'ici la situation des assistants.

L. MONNET.

LE CERCLE DU SAPIN A LA CHAUX-DE-FONDS

demande un tenancier. — Pour tous renseignements, s'adresser au *Président du Cercle*.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité ; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

Demander à **J.-H. MATILE**, au Petit-Bénéfice, **Morges**, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes ; draperie, cotons, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 28,15. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,60. — Canton de Genève 3 % à fr. 106. — De Serbie 3 % à fr. 87,90. — Bari, à fr. 59,40. — Barletta, à fr. 46,40. — Milan 1861, à 38,90. — Milan 1866, à fr. 11,40. — Venise, à fr. 25,60. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 107,90. — Bons de l'Exposition, à fr. 5,90. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 14,40. — Tabacs serbes, à fr. 11,60. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Co. Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLAUD-HOWARD.